



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Sociétés EPV et ANTARGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : le 1^{er} octobre 2021

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur CHPILEVSKY Michel, Sous-Préfet de Valenciennes
Madame MUSIAL Véronique, Sous-préfecture de Valenciennes
Madame BERGHE Mélanie, DREAL
Monsieur TISON Maxence, DREAL
Monsieur DE GEEST Alexandre, DDTM

Collège « exploitant »

Monsieur DUHOUX Guy, Total France pour EPV
Madame COURTIER Guillemette, Total France pour EPV
Monsieur ADAM Loïc, Total France pour EPV
Monsieur COURTOIS Gilles, Antargaz Energies
Monsieur BUTEL Thomas, Antargaz Energies

Collège « Collectivités »

Monsieur CHARLET Vincent, mairie de Haulchin
Monsieur WOTTOWICZ Francis, mairie de Douchy-les-Mines
Monsieur LECERF Jean-Marie, mairie de Thiant

Collège « Riverains »

Monsieur VESIN Jean-Philippe, Denain-Écologie

Personnes qualifiées

Monsieur DUBUSSE Olivier, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN Louise, S3PI-HCD

Valenciennes, le 1^{er} octobre 2021

ORDRE DU JOUR

I. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)	3
II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement Antargaz pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)	4
III. Questions et échanges	5

La séance est ouverte à 14 heures 45.

I. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur ADAM rappelle que 10 salariés travaillent sur le site d'EPV, sur lequel 180 000 m³ de carburant et de fioul domestique sont stockés, dont 65% de stocks stratégiques SAGESSE.

Il rappelle le contexte de l'entreprise : un actionnariat à 50% par Total, 34% par Carfuel et 16% par Bolloré. L'activité du site est la réception et le stockage de carburant ainsi que le chargement de camion.

Il expose également que le taux de réalisation des formations s'établit à 53 % et que 97,5 % des opérateurs sont habilités à effectuer les tâches de dépôt.

Le site n'a compté aucun accident mortel en 2020/2021 grâce à la réalisation de check-lists, de tournées de sécurité sur le terrain, et de vérification de points de sécurité spécifiques aux activités du site.

La notice de réexamen de l'étude de dangers a été transmise à la Préfecture le 31 décembre 2020 et le DRPCE (Document Relatif à la Protection Contre les Explosions) a été mis à jour en juin 2021. Ce dernier n'est pas transmis, mais doit être à disposition de l'inspection du travail en cas de contrôle.

Concernant les risques environnementaux, un léger dépassement des DBO/DCO dans les eaux rejetées à l'exutoire a été relevé, probablement lié aux fortes pluies. En revanche, aucun impact des activités sur les nappes n'a été décelé.

Le budget d'investissement 2020 s'élevait à 1 380 k€ tandis que celui du gros entretien est de 385 k€, ce qui représente 38 plans de prévention pour des opérations récurrentes et 15 pour les opérations particulières.

Les grands travaux réalisés concernent la réaffectation du bac 14, ainsi que le rebarémage des bacs numéro 13 et 208, des cuves éthanol et des cuves de colorant GNR, tous en requalification décennale. Un toit géodésique (structure sphérique) a également été installé au niveau du bac 208.

En vue de la préparation aux situations d'urgence, le POI a été mis à jour. Des exercices incendie se sont également tenus mensuellement tandis que les équipements sont testés une fois par an, y compris la sirène. En revanche, l'exercice avec le SDIS a été reporté à cause du COVID.

Enfin, en 2020, aucun événement de nature à générer des effets à l'extérieur du site ni aucun accident du travail n'ont été dénombrés.

Monsieur le Sous-Préfet demande concrètement quels incidents peuvent se produire sur le site, et avec quelles conséquences.

D'après Monsieur ADAM et le Commandant DUBUSSE, les dangers sont :

- les fuites d'hydrocarbures avec inflammation. Cependant, des détecteurs et des barrières rendent impossible une propagation hors du site ;
- les flux thermiques : le site étant bien isolé, les flux thermiques ne peuvent atteindre la population. De plus, le site est doté d'un système d'extinction automatique permettant une intervention immédiate ;
- un effet fumigène : ces fumées opaques occasionnent une gêne, mais ne sont pas dangereuses ;

- le *boil over* (réaction chimique avec l'eau provoquant un flux thermique court, mais violent) : le phénomène ne se déclenche pas avant trois heures, ce qui laisse le temps aux secours d'empêcher son apparition. De plus, les bacs ne contiennent pas d'eau.

Il est à noter qu'un hôtel et une station-service se trouvent à proximité du site. Cependant, il n'est pas nécessaire de procéder à l'évacuation tant que le PPI n'est pas déclenché, selon le Commandant DUBUSSE et Monsieur ADAM.

Le Commandant DUBUSSE précise que le PPI est récent (2018).

Monsieur le Sous-Préfet recommande tout de même de le réviser. Il souhaite aussi s'assurer que la population connaisse bien les procédures d'évacuation.

Monsieur CHARLET indique que la municipalité d'Haulchin a élaboré un protocole d'urgence (numéros d'urgences, fermeture des écoles, fermeture des volets), mais il n'est pas certain que les habitants se soient appropriés la signification du signal d'alerte et des consignes à retenir.

Monsieur ADAM ajoute que des brochures explicatives sont distribuées en mairie.

Monsieur le Sous-Préfet souligne qu'il n'est pas garanti que les habitants se soient approprié le document et sachent comment réagir en cas d'alerte.

Monsieur VESIN confirme que certains habitants ne connaissent pas la signification de la sirène.

Monsieur TISON mentionne une visite sur le thème de la sûreté prévue le 27 octobre sur le site EPV.

Monsieur le Sous-Préfet regrette de ne pas avoir été informé de cette visite avant. Il demande à avoir connaissance de ces éléments à l'avenir, d'autant plus qu'il est nécessaire que tous les services possèdent le même niveau d'information pour réagir efficacement en cas d'incident.

II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement Antargaz pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Le bilan porte sur la période d'octobre 2019 à septembre 2020.

Monsieur BUTEL présente le fonctionnement, ainsi que l'organisation du site d'Antargaz.

Il indique que 100 % des formations réglementaires ont été effectuées.

Concernant les documents réglementaires, l'étude de dangers de 2014 a été réexaminée fin 2020 et était en cours d'instruction en septembre 2020. Le PPRT a été approuvé le 23 août 2011. Le PPI date de 2016.

Monsieur le Sous-Préfet note que le PPI doit bientôt être révisé.

Différents travaux ont été réalisés sur la période 2019/2020 : agrandissement de la réserve à incendie et modification des pompes GMP1/2 ainsi que l'aspiration du bassin ; remplacement des relais de sécurité du site ; remplacement des compresseurs d'air ; travaux d'amélioration des conditions de travail ; automatisation des vannes au poste de déchargement vrac.

Pour les travaux envisagés en 2020/2021, la société a décidé de remplacer la réserve de fioul des GMPI plutôt que de mettre en place une toiture.

Valenciennes, le 1^{er} octobre 2021

En ce qui concerne la gestion des situations d'urgence, Monsieur BUTEL indique que le POI a été mis à jour en septembre 2020 et qu'un exercice a été réalisé le 21 janvier 2020 pour contrôler sa mise en œuvre. En outre, 12 exercices ont été effectués.

Le Commandant DUBUSSE rapporte qu'un second exercice POI a été réalisé en septembre 2021 et a précisé les axes d'amélioration.

Un exercice similaire sera donc reconduit l'an prochain pour évaluer les corrections qui seront apportées à ces propositions.

Monsieur le Sous-Préfet souhaite que les comptes rendus de ces exercices soient transmis à la Sous-Préfecture.

Monsieur BUTEL fait état de 7 anomalies, 2 incidents et 9 accidents, ainsi que 3 accidents avec arrêt et 5 avec soin. La défaillance de certaines vannes automatiques sur les sphères de gaz constitue un des événements notables. Celles-ci ont été remplacées début 2021.

Aucun audit interne sur le contrôle de la gestion de la sécurité n'a été réalisé. En revanche, un audit externe a été réalisé du 28 septembre au 15 octobre 2020, sur l'ensemble du périmètre Centres et Dépôts Antargaz et STOGAZ.

La DREAL a réalisé deux inspections :

- une visite du 1^{er} octobre 2019 sur le thème des suites de la visite de novembre 2018 et le thème sécheresse a révélé 2 non-conformités et 7 observations. La réponse à ces constats a été transmise le 17 juin 2020.
- une visite du 8 septembre 2020 sur les MMRI a mis en évidence 8 non-conformités et 7 observations. La réponse a été communiquée le 30 novembre 2020.

Les rapports d'inspection sont adressés en Préfecture et les réponses sont transmises en copie à la Préfecture par l'exploitant.

Monsieur le Sous-Préfet demande si le SDIS a pu prendre connaissance de ces rapports d'inspection.

Monsieur VESIN demande si les chauffeurs transportant les produits d'Antargaz ont bien connaissance des risques liés à ces substances.

Monsieur BUTEL atteste que les chauffeurs possèdent une formation TMD ainsi qu'une habilitation au travail sur site.

III. Questions et échanges

Pas d'autres questions traitées.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président de la CSS

RACZKIEWICZ BRUNO



Valenciennes, le 1^{er} octobre 2021

